



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 131586

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la précarité énergétique en France. Aujourd'hui, quatre millions de foyers français éprouvent des difficultés à payer leurs factures de gaz ou d'électricité. Concrètement, cela signifie que leurs factures dépassent 10 % de leur budget. Dans son rapport annuel, le Médiateur national de l'énergie pointe du doigt une augmentation de la précarité énergétique dans notre pays due en grande partie à la crise économique conjuguée à la hausse des prix. En effet, en deux ans, le prix du gaz a augmenté de 25 % et celui de l'électricité de 20 %. Un certain nombre de foyers français voient arriver avec angoisse leurs factures d'énergies : les familles monoparentales, les personnes au chômage, les retraités aux pensions modestes, les bénéficiaires de minima sociaux et les ménages surendettés. Sur ces quatre millions de personnes en difficulté, seulement 650 000 ont bénéficié de tarifs sociaux. Pour pallier ce manque d'aide envers les foyers démunis, le médiateur propose la création d'un chèque énergie distribué par les caisses d'allocations familiales. Son montant tiendrait compte des revenus et des performances énergétiques du logement et permettrait de réduire le nombre de coupures ou de réduction de la fourniture d'énergie. De même, il préconise l'élargissement de la trêve hivernale à tous les précaires de l'énergie qui ne concerne actuellement que les bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Aussi, au regard de ces préconisations, il aimerait connaître le point de vue du Gouvernement et quelles mesures peuvent être prises pour aller dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131586

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2663

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)